

l'article 44, parce qu'il est susceptible de nuire à l'action de la Puissance détentrice. Quant à l'article 46, parce que le contenu de son alinéa 2 échappe aux attributions de la Convention, dont l'objectif essentiel, spécifique, est la protection des personnes et non de leurs biens matériels.

Pour la RÉPUBLIQUE  
POPULAIRE DE BULGARIE

K. B. SVETLOV

Les mêmes réserves que la République populaire d'Albanie.

Article 44, because it is liable to hamper the action of the Detaining Power, and in regard to Article 46, because the matter dealt with in its second paragraph is outside the scope of the Convention, the essential and specific purpose of which is the protection of persons and not of their property.

For the BULGARIAN  
PEOPLE'S REPUBLIC

The same reservations as People's Republic of Albania.

Pour le CANADA

Max H. WERSHOF

Le Canada se réserve le droit d'appliquer la peine de mort selon les dispositions de l'article 68, deuxième alinéa, sans égard à la question de savoir si les délits qui y sont mentionnés sont punissables ou non par la peine de mort selon la loi du territoire occupé à l'époque où commence l'occupation.

Canada reserves the right to impose the death penalty in accordance with the provisions of Article 68, paragraph 2, without regard to whether the offences referred to therein are punishable by death under the law of the occupied territory at the time the occupation begins.

For CANADA

Pour le CHILI

F. CISTERNAS ORTIZ

For CHILE

Pour la CHINE

WU Nan-Ju

For CHINA

Pour la COLOMBIE

Rafael ROCHA SCHLOSS

For COLOMBIA

Pour CUBA

J. DE LA LUZ LEÓN

For CUBA

Pour le DANEMARK

Georg COHN  
Paul IPSEN  
BAGGE

For DENMARK

Pour l'ÉGYPTE

A. K. SAFWAT

For EGYPT

Pour l'ÉQUATEUR

Alex. GASTELÚ

For ECUADOR

Pour l'ESPAGNE

Luis CALDERÓN

For SPAIN

Pour les ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE

John Carter VINCENT

For the UNITED STATES  
OF AMERICA

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique approuve entièrement les buts que poursuit la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

J'ai reçu de mon Gouvernement pour instruction de signer cette Convention en formulant la réserve qui suit au sujet de l'article 68:

The Government of the United States fully supports the objectives of this Convention.

I am instructed by my Government to sign, making the following reservation to Article 68: